

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2015

REUNION PUBLIQUE DU 11 JUIN 2015

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h30'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 11 juin 2015 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur qui arrivera un peu en retard, il a une réunion actuellement.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- M. CONTENT ?

M. CONTENT.- M. Marc HODY est excusé

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Mme Josette MICHAUX

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- M. Bernard ZACHARIAS et Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Mme Anne MARENNE-LOISEAU

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, y compris l'ordre du jour des questions d'actualité.

Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un seul dossier.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2015. Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2015

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2015).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Proposition de motion

Document 14-15/315 : Proposition de motion relative aux menaces qui pèsent sur 5 salles de guichets SNCB en Province de Liège.

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil, en ce jour.

Il a été décidé à l'unanimité de le reporter au prochain Conseil du 2 juillet.

VI.- Questions d'actualité

Document 14-15/A08 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la Charte d'engagement « Province Maya ».

Document 14-15/A09 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au suivi du dossier « Ilot Bavière-Fonds FEDER ».

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2015

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour. Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte deux points.

Pour la première question référencée 14-15/A08, je donne la parole à M. Alexandre LEMMENS.

M. LEMMENS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Député, la lecture et la présentation du rapport d'activités 2014 relatif à l'Agriculture ont notamment mis en exergue l'implication des Services agricoles dans la campagne pour la protection des abeilles principalement en matière de sensibilisation.

L'on peut se réjouir que l'un des volets de l'engagement de la première année de la mise en œuvre de la Charte « Province Maya », en l'occurrence la sensibilisation des enfants et des adultes, soit ainsi rencontré.

En Wallonie, on estime que l'abeille domestique ainsi que les 350 espèces sauvages d'abeilles et de bourdons permettent la fécondation et la reproduction de plus de 80% des espèces végétales. Un tiers de l'alimentation humaine et $\frac{3}{4}$ de nos cultures agricoles dépendent de la pollinisation des insectes.

Malheureusement, l'abeille domestique subit une régression inquiétante, les ruchers dépérissent et leur immunité semble en général affectée.

En fait, en moyenne, les apiculteurs ont perdu 36% de leur colonie au sortir de l'hiver selon les données de la Fédération Apicole Belge.

Notre économie et la préservation de la biodiversité dépendent de la préservation de nos abeilles. Elles jouent un rôle central dans la sécurité alimentaire et leur contribution dans l'économie mondiale dépasse les 150 milliards d'euros ! Or, on constate aujourd'hui que la Belgique présente des taux de mortalité des abeilles parmi les plus élevés d'Europe.

En juin 2015, nous arriverons au terme de ces 3 années d'engagement «Province Maya». Au-delà de la sensibilisation dont le rapport d'activités 2014 révèle qu'elle a fait l'objet d'une attention particulière, pouvez-vous nous informer quant à la mise en œuvre des autres volets de cette Charte d'engagement à savoir :

1) la réalisation chaque année d'un ou plusieurs projets de plantation de végétaux mellifères sur certaines propriétés provinciales ;

2) l'installation ou le développement de manière durable d'un rucher composé d'au moins 5 ruches habitées ;

3) l'enrichissement du fleurissement des domaines provinciaux, chaque année, tant en espaces verts qu'en bacs à fleurs avec des plantes mellifères ;

4) l'inventaire des sites provinciaux où les apiculteurs pourraient déposer des ruches ;

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2015

5) l'adoption d'un plan de réduction des pesticides où les sources de pesticides nuisibles aux abeilles sont identifiées et les mesures concrètes prises afin d'en réduire voire abandonner l'utilisation sur les territoires provinciaux ;

6) l'établissement d'un plan de gestion différenciée des espaces verts Provinciaux.

In fine, conformément à la Charte, lors des rencontres annuelle prévues, le personnel provincial en concertation avec les apiculteurs, ruchers écoles et associations impliquées dans la défense des abeilles et/ou les insectes butineurs organisées en collaboration avec les communes ont-ils pu précisément aborder les problèmes rencontrés par le secteur singulièrement dans ce contexte de forte diminution de la population des ruchers, ainsi que dégager des solutions et mettre en œuvre des projets « MAYA » ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. M. André DENIS, Député provincial, je vous invite à la tribune pour la réponse du Collège.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Monsieur le Conseiller provincial, je vous remercie pour cette attention portée à l'engagement de la Province de Liège en faveur de l'environnement, des insectes pollinisateurs et des abeilles et, notamment, à son adhésion au Plan Maya.

Tout d'abord, je tiens à rappeler qu'il s'agit ici d'un projet provincial qui se rapporte à divers services et compétences, dont celle de la Ruralité, dévolue à Robert Meureau. Je n'irai pas jusqu'à dire que je m'occupe des abeilles et lui du miel mais c'est à peu près ça, donc ça dépend des jours en somme, parfois lui les abeilles, parfois moi le miel et vis versa donc, ceci nous concerne tous les deux.

Votre approche par les éléments repris dans un seul des « Rapports d'activités des services » en masque ainsi le caractère transversal. C'est pourtant l'Environnement, les Services agricoles, l'Enseignement et la Formation qui interviennent pour la concrétisation des objectifs provinciaux dont vous avez énuméré les différents éléments.

Comme vous le soulignez, de nombreuses actions d'information et de sensibilisation ont été développées par les services provinciaux. Elles ont pris la forme de brochures, d'actualités, d'ateliers apicoles, de publications internet, de participations à des salons voire de leur organisation-même.

Plusieurs de ces initiatives s'adressaient à l'ensemble des citoyens et certaines d'entre elles concernaient principalement le public des écoles d'apiculture, les agents provinciaux ou les élèves de l'enseignement primaire.

Les autres volets de la Charte « Province Maya » ont été concrétisés par de nombreuses actions : la réalisation de plantations mellifères, sous la forme de prés fleuris, notamment par

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2015

les Services agricoles, mais également de haies et d'arbres fruitiers, j'en ai planté un moi-même à Herve, récemment en compagnie d'ailleurs de Conseillers provinciaux. Tous ces éléments ont rencontré et même dépassé les engagements pris.

C'est d'ailleurs devenu un mode de fonctionnement habituel ! Lors de la réalisation de projets, le Service technique provincial et son Département Développement durable proposent au maximum l'utilisation de plantes indigènes, si possible mellifères.

Les sites provinciaux potentiellement propices à l'installation de ruchers ont été inventoriés et plusieurs concrétisations ont été réalisées, en collaboration avec des apiculteurs à Argenteau et Blegny, ou au bénéfice d'écoles d'apiculture, à Tinlot, La Reid et Wégimont.

Des rencontres entre les élus et le personnel provincial concernés, les apiculteurs et, dans un sens plus large, toute partie prenante à la protection des abeilles et au développement de l'apiculture ont eu lieu. La dernière en date a été organisée par les Services agricoles en collaboration avec l'Union des Ruchers Wallons, les 27 et 28 septembre derniers à Terwagne.

A la suite de cet événement, la Province de Liège a développé des solutions en réponse aux besoins du secteur, représenté par le Centre Apicole de Recherche et d'Information, la Fédération Royale Provinciale Liégeoise d'Apiculture et l'Union Royale des Ruchers Wallons.

Une formation « Apiculture » est désormais organisée par l'enseignement de promotion sociale pour permettre aux candidats apiculteurs d'acquérir les compétences nécessaires. Cette formation vient compléter l'offre existante puisque certaines initiatives existaient déjà, initiatives que nous ne manquons pas de soutenir financièrement. En témoignage, notamment, l'aide pécuniaire récemment octroyée à la formation en apiculture mise en place par la Ville de Malmedy et la Commune de Waimes...

Toujours en réponse aux besoins renseignés, l'Ecole Provinciale Postsecondaire d'Agriculture a développé une miellerie mobile dont l'inauguration est prévue ce 23 juin !

Cette structure ouvre au plus grand nombre l'accès à l'ensemble du matériel nécessaire pour le respect de la législation alimentaire et permet aux apiculteurs qui ne possèdent que quelques ruches de travailler dans des conditions optimales.

Concernant les pesticides, c'est dans un objectif de préservation de l'environnement et de la santé, tant des travailleurs que des usagers des sites provinciaux, que la Province a imposé l'interdiction de leur usage à ses établissements à partir du 1er juin 2014 déjà. Cette mesure a été accompagnée de l'acquisition de matériel de désherbage alternatif, thermique et mécanique.

L'analyse du marché et la réalisation de cahiers de charges spécifiques par le Service technique provincial ont été les éléments de départ d'une nouvelle action de supracommunalité. La Province de Liège a, en effet, décidé d'organiser une centrale de marchés permettant à l'ensemble des pouvoirs locaux d'acquérir du matériel de désherbage alternatif à des conditions avantageuses.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2015

Bien entendu, la seule acquisition de matériel ne permet pas de résoudre tous les aspects liés à l'entretien des espaces verts et abords de bâtiment. Aussi, le Département Développement durable intervient, en support, pour la réalisation de plans de gestion différenciée c'est-à-dire agir sur la Nature au minimum : se restreindre à faire ce qu'il faut où il faut, seulement quand il le faut.

Ajoutons encore que nous venons, tout récemment, d'adhérer à la Convention des Maires. Nous encourageons d'ailleurs, en ce moment-même, les Villes et Communes de notre Province à se joindre à nous pour participer à la campagne POLLEC 2, afin de participer à l'effort collectif que représente la défense de l'environnement. Car l'écologie, vous le savez, est l'affaire de tous ! Elle se soucie peu des limites communales, raison pour laquelle il est nécessaire de fonctionner de façon concertée. A travers le Plan Climat, nous espérons ainsi conscientiser chacun à la nécessité de faire quelque effort à son niveau, d'apporter sa pierre à l'édifice qu'est le combat pour la sauvegarde de notre environnement et de sa biodiversité. Tout est dans tout.

Enfin, je ne conclurai pas sans évoquer les nombreux échanges et collaborations que nous entretenons avec la Province de Luxembourg dans les matières que je viens de développer.

Je pense que ces éléments démontrent l'implication forte et volontariste de la Province de Liège en matière d'environnement, évidemment, mais aussi dans les deux axes prioritaires que sont le « Développement territorial durable » et la « Supracommunalité et soutien aux communes ».

J'espère ainsi avoir répondu à vos questions. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Pour la deuxième question, reprise sous la référence 14-15/A09, je donne la parole à Monsieur Jean-François CLOSE-LECOCQ.

M. CLOSE-LECOCQ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Directrice générale provinciale, Madame et Messieurs le Députés provinciaux, Chers Collègues.

J'adresse donc cette question relative à l'Ilot Bavière – Fonds FEDER à Monsieur le Député MOTTARD en charge du dossier.

En date du 15 janvier dernier, notre Conseil provincial s'est prononcé sur un dossier relatif à l'acquisition d'une partie de l'îlot Bavière pour un montant de 3.200.000 €. C'était le dossier 14-15/133 présenté, vous vous en souvenez, en deuxième et troisième Commissions. Ce montant était prévu en crédit budgétaire extraordinaire.

Dans ce dossier, nous avons à la disposition des Conseillers un compromis de vente avec une clause restrictive en cas de non attribution des Fonds FEDER, une étude de pollution des sols, une étude de risques et un plan de réhabilitation, tous 3 réalisés en 2007. Egalement dans ce dossier un plan masse était joint afin d'identifier les affectations prévues ainsi que les différents et nombreux partenaires de ce dossier.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2015

Depuis peu, une bonne nouvelle nous est parvenue à savoir l'éligibilité de ce dossier aux Fonds FEDER. Monsieur le Député MOTTARD s'est d'ailleurs fait l'écho de cette bonne nouvelle à la fois en troisième Commission en troisième Commission, au dernier Conseil provincial ainsi que dans la presse.

Nous nous réjouissons de cette bonne nouvelle mais nous nous étonnons qu'une présentation globale de ce dossier ainsi que ses implications financières pour la Province ne soient pas prévues devant ce Conseil avant les vacances parlementaires.

Plusieurs questions retiennent notre attention : serait-il possible d'obtenir un tableau global reprenant les engagements financiers à prévoir non seulement par la Province mais aussi pour les différents organismes subsidiant dans les 3 pôles du nouveau complexe « bibliothèque » du site de Bavière à savoir : la bibliothèque avec ses 8 pôles internes, la maison de la création et la pépinière d'entreprise ?

Deuxième question, une lettre ouverte de différents architectes liégeois a appelé à la mise sur pied d'un concours d'architecte, ceux-ci s'adressaient dans cette lettre ouverte, de la façon suivante, je cite : « un programme aussi significatif que celui-ci, la plus importante bibliothèque non-universitaire de Wallonie et la futur Maison de la Création de Liège qui met en œuvre les enjeux d'innovation et de créativité ne peut se dispenser d'un réel questionnement sur l'architecture.

Enfin, l'économie nous apparaît comme impensable alors que c'est notamment au départ de projets culturels, résultats de concours, que l'architecture contemporaine a retrouvé sa crédibilité à Liège et que l'image de la ville de Liège a gagné en visibilité.

Que l'on regarde par ailleurs les projets similaires en Belgique et à l'étranger de petites et grandes échelles sont le fruit de compétitions d'architectures croisant de multiples enjeux sous-jacents à la construction d'une bibliothèque qui réinvente un nouveau modèle.

Ajoutons à ce que la réflexion portait aussi, liée à ce concours, en associant la population liégeoise à ce projet ».

Je quitte donc les citations et je reviens à mes questions : qu'en est-il de ce concours ? Pourquoi cette idée n'a-t-elle pas pu être retenue par vos Services ?

Quels sont les autres intervenants sur le site du Barbou qui est une autre institution provinciale et quelles sont les contraintes imposées par la construction de la Bibliothèque afin d'avoir un ensemble homogène et harmonieux ?

Quatrième question : serait-il possible de fournir, à chaque membre du Conseil provincial, une copie électronique des fiches FEDER retenues en province de Liège afin que chaque Conseiller puisse mesurer l'ampleur des investissements à prévoir par la Province elle-même dans les années à venir ?

Cinquième question : le recours déposé au Conseil d'Etat, que nous avons déjà évoqué en huit clos, ne risque-t-il pas de suspendre la délivrance des Fonds FEDER ? Quelle est l'analyse

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2015

des services juridiques de la Province suite à ce recours et l'éventuel retard dans la délivrance des Fonds FEDER ?

Avant dernière question : quel échéancier avez-vous prévu pour la construction du nouveau pôle de Bavière et le transfert depuis les Chiroux ? Enfin, quelle sera l'éventuelle nouvelle affectation du bâtiment des Chiroux ?

Il s'agit à nos yeux d'un dossier important qui engage des montants énormes non seulement pour la Province mais aussi pour les autres pouvoirs subsidiants. A ce stade du dossier, il nous semble important d'avoir une vision globale et j'ose espérer que votre réponse m'apportera ces éclairages non seulement pour un dossier culturel mais aussi lié à une redynamisation urbaine et à la création d'un nouveau pôle plus large qui s'appuiera sur bien plus qu'une bibliothèque.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur Paul-Emile MOTTARD, Député provincial, je vous invite à donner la réponse du Collège provincial.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

M. le Conseiller, vous m'adressez une batterie de questions sur le Pôle créatif de Bavière et la réponse positive du Gouvernement Wallon qui a retenu ce dossier au sein des Fonds FEDER. Je souhaite préciser que je formule cette réponse en parfait accord avec mon collègue André Denis, Député rapporteur pour les infrastructures. Je vais être le plus complet possible tout en sachant que des zones d'incertitudes pèsent toujours sur ce dossier.

Pour ce qui relève des engagements financiers des partenaires liés au projet, le seul élément formel dont la Province dispose est la promesse d'un engagement FEDER à hauteur de 23,5 millions d'euros. Toutefois, aucun courrier officiel n'est encore parvenu fixant la répartition des crédits accordés par les différents pouvoirs subsidiants.

Au vu des chiffres qui ont été communiqués, il apparaît que l'enveloppe du projet à quelque peu été réduite. Il faudra donc sans doute réduire le programme du Pôle créatif sans dénaturer le projet global, bien évidemment.

Deuxième question : la lettre ouverte de 140 personnalités liégeoises suscite chez vous un certain émoi.

Pourquoi refuser le principe d'un concours et mener le travail à l'interne ? Pour plusieurs raisons, en tout cas il y en a deux évidentes chez nous, la première, c'est une question de timing qui est imposé par l'Union européenne, nous en reviendrons dans la réponse sur le planning et la seconde, c'est une question de coût qui amènerait des dépenses supplémentaires que la Province ne peut assumer.

Toutefois, pour mener à bien un chantier de cette envergure, l'équipe de jeunes

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2015

architectes provinciaux qui, vous n'en doutez pas, sont bien sûr compétents et créatifs, s'entourera de bureaux d'études spécialisés, quelques exemples simplement, spécialisation dans l'éclairage architectural ou bien spécialisation dans l'acoustique.

Par ailleurs, un élément non soulevé par notre collègue, une dynamique citoyenne sera engagée.

Le principe de celle-ci visera à rencontrer dès 2016, le monde associatif du quartier d'Outremeuse sinon, je pense bien sûr au quartier Nord ou bien au quartier de Droixhe ainsi qu'évidemment les usagers, les lecteurs, le comité des lecteurs et le monde créatif... L'objectif est de faire en sorte que ce nouvel outil de redéploiement soit attendu par les habitants et les usagers afin qu'il s'intègre au mieux à leurs cultures urbaines.

Pour initier une conception harmonieuse de l'ensemble du site, les architectes provinciaux travailleront en concertation avec les auteurs de projet désignés par le promoteur immobilier pour étudier le plan masse. Des réunions de travail ont d'ailleurs déjà été organisées en incluant les services d'urbanisme compétents.

En ce qui concerne l'Ecole paramédicale du Barbou rien n'est encore décidé. Une réflexion est en cours avec l'Enseignement sur les besoins de cette école.

Pour vous fournir donc une copie de la fiche FEDER, il est un peu tôt puisqu'elle va devoir être ajustée en fonction des montants accordés.

Question suivante sur le recours au Conseil d'Etat et la question que vous vous posez pourra-t-il retarder la procédure. En aucune manière celui-ci n'est pas suspensif.

En ce qui concerne les échéances, en quelques mots les étapes importantes : études d'abord, elle va courir de juin 2015 jusqu'au quatrième trimestre 2016. Les autorisations et permis, 3 et 4 trimestres 2016 ; attribution des marchés, le principal marché devrait être attribué en 2017, les autres marchés seront attribués sur 2018 et 2019 pour permettre un étalement des dépenses. Enfin, l'achèvement de l'infrastructure est prévu durant 2020 comme cela nous est imposé d'ailleurs par l'Europe.

Ce planning idéal est notamment tributaire de la confirmation officielle du Gouvernement Wallon dont je faisais référence au début de mon intervention.

Le bâtiment actuel des Chiroux est destiné à la vente. La recette est prévue d'ailleurs dans le plan financier établi par le Collège provincial.

Voilà M le Conseiller, les éléments factuels que je peux vous fournir. Que ceux-ci n'occulent en tout cas pas l'ambition du projet novateur et audacieux qui est en passe de quitter le rêve pour devenir réalité. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

VII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 14-15/287 : Modification de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de Mme Sandrine MAQUINAY et de M. Jean-Marie VALKENERS, anciens Conseillers provinciaux.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 14-15/287).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que le Bureau du Conseil vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 14-15/288 : Octroi de subventions en matière de Communication – Demande de soutien de l'asbl « Liège Gestion Centre-Ville ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 14-15/288).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2015

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/299 : Octroi de subventions en matière de Communication – Demande de soutien de la SA « NeWIN ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 14-15/299).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ?

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/300 : Première Assemblée générale ordinaire de l'année 2015 des associations intercommunales à participation provinciale – 2^{ème} partie.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 14-15/300).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2015

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les douze résolutions.

Document 14-15/301 : PUBLIFIN scrl : Assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2015 – Modifications statutaires.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 14-15/301).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/302 : ECETIA INTERCOMMUNALE SCRL : Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2015 – Modifications statutaires + Apports en nature.

Document 14-15/303 : ECETIA FINANCES SA : Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2015 – Réductions de capital symétrique et asymétrique – Changement de forme juridique.

Document 14-15/304 : ECETIA COLLECTIVITE SCRL : Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2015 – Modifications statutaires.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2015

M. LE PRESIDENT.- Points 9, 10 et 11 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/302, 14-15/303, 14-15/304) ont été regroupés à la demande de la deuxième Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous passer au vote globalisé ? Non.

M. DRION, Chef de groupe (de son banc). – Nous demandons un vote séparé. M. SPITS ne participe pas au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission pour le document 302? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission pour le document 302 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 14-15/305 : I SoSL SCRL : Assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2015 – Modifications statutaires.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 14-15/305).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2015

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/306 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « L'Epée ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 14-15/306).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/289 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Coopération Culturelle Régionale de l'Arrondissement de Liège ».

Document 14-15/290 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Animacy ».

Document 14-15/307 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demandes de soutien des asbl « Le Grandgousier », « Théâtre Proscenium », « Le Moderne » et de Monsieur Jean Vangeerbergen, rue Gervais Toussaint, 17 à 4607 Dalhem, agissant

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2015

pour lui-même et se portant fort pour les membres de l'association de fait « Compagnie Séraphin ».

Document 14-15/308 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « image&3D Europe ».

Document 14-15/309 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Compagnie Art & tça ».

Document 14-15/310 : Octroi de subventions en matière de Jeunesse – Demande de soutien de l'asbl « CLAP ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 14, 15, 16, 17, 18 et 19 de l'ordre du jour actualisé (14-15/289, 14-15/290, 14-15/307, 14-15/308, 14-15/309, 14-5/310) ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Ces six documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission. Les documents 14-15/307, 14-15/309 et 14-15/310 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Monsieur Eric LOMBA à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LOMBA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Député-Président, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice Générale, Chers Collègues.

Votre troisième commission s'est réunie ce vendredi 5 juin et a examiné les documents de plusieurs demandes d'octroi de subventions en matière de Culture.

Parmi ces dossiers, quelques-uns ont fait l'objet de questions et/ou de demandes d'information.

Concernant le document 14-15/307 portant sur plusieurs subventions théâtrales, un membre s'interroge sur les montants variés accordés aux diverses compagnies. Il lui est répondu que la subvention est établie en fonction des nécessités, par exemple le nombre de comédiens, et est également lié à l'appui existant, ou non, en délégation technique.

Pour ce qui concerne le document 14-15/309 portant sur une demande de soutien de la Compagnie « Art&tça », un membre se réjouit de la thématique choisie et demande des précisions sur la diffusion. Il lui est répondu que le spectacle en entier n'est pas destiné à être diffusé ailleurs qu'au Festival D'Avignon auquel participe le bénéficiaire. Par contre, certains éléments ont déjà trouvé une seconde vie notamment la marionnette de Tchantchès qui sera intégrée dans un autre spectacle en cours de création.

Enfin pour ce qui concerne la subvention à l'asbl « CLAP », document 14-15/310, des

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2015

questions seront posées par plusieurs membres sur l'organisation du projet « PubFiction », notamment sur la répartition en catégorie d'âge des participants. Un prix par catégorie d'âge est effectivement prévu afin de pouvoir comparer les scénarios en fonction des âges.

L'ensemble de ces subventions ont été adoptées par 6 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les documents 14-15/289, 14-15/290 et 14-15/308, ceux n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose donc de les adopter par 6 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le conseil adopte les six résolutions.

Document 14-15/291 : Prise de connaissance de l'application des dispositions de l'article 10 de l'Arrêté Royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale – Budget provincial 2014.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 14-15/291).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne, je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution

Document 14-15/292 : Budget provincial 2015 – 3^{ème} série de modifications.

Document 14-15/293 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2015

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2015**– 3^{ème} série.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 21 et 22 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/292, 14-15/293) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la quatrième Commission. Le document 14-15/292 ayant soulevé plusieurs questions, j'invite le rapporteur, Monsieur André STEIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. STEIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Votre 4^{ème} Commission a examiné ce 10 juin le document 14-15/292 contenant la 3^{ème} série de modifications budgétaires.

D'emblée, le Député livre quelques explications et résume la situation.

Les caractéristiques et l'origine de ces modifications sont l'insertion du boni du compte budgétaire 2014, les études de gestion des dépenses dans chaque direction générale, les propositions du Collège, le plan de nomination du personnel 2015, les propositions d'investissements, les propositions de subsides supracommunaux.

Le boni global est ainsi porté à + 150.714,92€, tout en affectant un prélèvement de 11.007.856€ qui correspond au remboursement par les Communes du prêt en faveur des zones de secours dans le cadre des actions de supracommunalité.

Un Commissaire pose une première question qui veut entendre confirmer que le remboursement des communes retourne aux réserves. Le Directeur financier confirme.

Un autre Commissaire s'étonne que le montant du précompte immobilier en dépense augmente de manière significative.

Le Directeur financier explique que la politique nouvelle de la Province est d'affecter le paiement des AER qui lui sont présentés et puis de les réclamer sur base de l'exonération prévue pour les immeubles affectés aux activités publiques.

Un double avantage à ce nouveau système : un, celui de pouvoir présenter une situation avec une absence de dettes dans certaines circonstances transactionnelles et celui de pouvoir prêter de l'argent au fédéral au taux de 7%. C'est en effet toujours le taux actuel des intérêts moratoires...

La proposition est adoptée par 7 voix pour , 0 contre et 3 abstentions.

Votre 4^{ème} Commission a également examiner le document 14-15/293 concernant les emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2015.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2015

Le Président informe qu'ensuite de la 3^{ème} série de modifications budgétaires qui venait d'être votée, une nouvelle résolution doit être adoptée.

Celle-ci prévoit que les emprunts destinés à couvrir la part provinciale des dépenses extraordinaires prévues au budget 2015 seront conclus pour un montant global de 18.539.149€.

Il signale que les montants et objets sont détaillés dans le document à disposition des Commissaires.

Là, aucune question n'est posée et la proposition est adoptée par 7 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous passer au vote globalisé ? Non.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission pour le document 292 ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission pour le document 293 ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO et le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/294 : Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition de deux camions caisse ALUVAN pour les besoins de la Régie des Bâtiments.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 14-15/294). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2015

ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/295 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demandes de soutien aux asbl « Team Cycliste de Hesbaye », « Lotto – Vélo Club Ardennes » et « Team Natacha Basse-Meuse ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 14-15/295).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Vinciane SOHET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Votre 4^{ème} Commission a analysé document 14-15/295 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demandes de soutien aux asbl « Team Cycliste de Hesbaye », « Lotto – Vélo Club Ardennes » et « Team Natacha Basse-Meuse ».

Un Commissaire demande pourquoi techniquement les 3 subsides sont dans la même délibération ?

Il lui est répondu que c'est parce qu'il s'agit du pôle de perfectionnement et qu'il y a un accord avec la fédération de cyclisme qui détermine le mode de répartition desdits subsides.

La résolution est adoptée par 7 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2015

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/311 : Octroi de subventions en matière de Ruralité – Demande de soutien de l'asbl « CPL - Promogest », « Les Amis de la Terre » et « Rat für Stadmarketing ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 14-15/311).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. André GERARD à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Votre 4^{ème} Commission s'est réunie ce mercredi 10 juin à 17h et a examiné le document 15-15/311 concernant l'octroi de subventions en matière de ruralité - – Demande de soutien de l'asbl « CPL - Promogest », « Les Amis de la Terre » et « Rat für Stadmarketing ».

Un Commissaire demande si le fait qu'une association ne dispose pas de son siège social en province de Liège constitue une difficulté afin d'obtenir le soutien financier demandé. Un membre de l'Administration répond que « Les Amis de la Terre » ont une base à Liège et que la manifestation a lieu en province de Liège, éléments justifiant la régularité de l'octroi de la subvention.

La Commission vous propose d'adopter la résolution par 8 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2015

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/312 : Désignation d'un comptable des matières pour l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire Spécialisé de Micheroux.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 14-15/312).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/296 : Service provincial des Bâtiments – Rénovation énergétique de certains bâtiments provinciaux dans le cadre du programme européen EEEF en collaboration avec le GRE-Liège – Convention d'adhésion à la centrale de marchés RenoWatt.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 14-15/296).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Luc LEJEUNE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Notre 5^{ème} Commission s'est réunie ce lundi 8 juin, le point relatif à la convention d'adhésion à la centrale de marchés RENOWATT a provoqué un premier commentaire du Député

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2015

provincial : « l'objectif est double, financier et environnemental ».

Le Député provincial en profite pour rappeler aux municipalistes de la l'assemblée leur adhésion à la candidature provinciale au projet Pollec 2.

Ensuite, un Commissaire interroge sur le timing. A ce stade, l'attribution des premiers marchés pourrait intervenir fin 2016 – début 2017.

Enfin, un Commissaire rappelle les avantages fondamentaux de la centrale d'achat. Le projet structuré par le GRE et regroupant 10 partenaires veut stimuler et soutenir en province de Liège les entreprises performantes en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Votre 5^{ème} Commission vous propose d'adopter la résolution par 8 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Mme PIRMOLIN se retire pour le vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/297 : Perspective d'acquisition d'un terrain sis Quai des Carmes à Jemeppe dans le cadre de l'extension du site du Campus 2000.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 14-15/297).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Gérard GEORGES à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GEORGES, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Notre 5^{ème} Commission s'est réunie au grand complet ce lundi 8 juin sous la présidence de Georges PIRE. Une occasion pour nous d'accueillir au sein de notre 5^{ème} Commission nos deux nouveaux Collègues à savoir : M. Alexandre LEMMENS et M. Birol COKGEZEN.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2015

C'est un dossier très intéressant que nous avons examiné car il s'agit en réalité de l'acquisition d'un terrain parfaitement situé car il jouxte les terrains de la Haute Ecole du Campus 2000 et de plus, il a une visibilité exceptionnelle car il est situé sur le Quai des Carmes de Jemeppe.

Ce terrain très intéressant non construit de plus de 1.400 m² nous permettra donc une extension de la Haute Ecole tout en s'intégrant parfaitement dans la rénovation du quartier.

Un Commissaire s'interroge quant à savoir s'il y avait d'autres acquéreurs qui auraient pu freiner cette acquisition particulièrement bien située.

Il lui est répondu que la Province a pu remporter cette acquisition car nous avons mis en évidence le fait que notre opération se voulait avant tout d'utilité publique.

Notre 5^{ème} Commission s'est prononcée sur ce dossier par 8 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie pour votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune). – Je vous remercie M. le Président. Il est évident que je ne vais pas remettre en cause l'intégrité du Président de la Commission précédemment en charge de cette thématique mais comme nous étions déjà intervenu il y a à peu près deux ans sur le sujet que nous n'avons peut-être pas été entendu, je me permets de revenir sur la question, c'est donc le libellé exact du dossier « perspective d'acquisition », nous sommes plus loin que dans une perspective et nous ne débattons pas évidemment du fond et de l'opportunité du projet, nous partageons dans ses objectifs et dans son intérêt mais nous pensons vraiment que le Conseil doit délibérer sur l'acquisition mais si nous sommes dans un schéma de perspectives, nous invitons le Député provincial en charge du dossier à bien vouloir informer sa Commission, la 5^{ème} Commission de l'évolution de ce dossier quant à sa concrétisation finale, voire les obstacles qu'il rencontrerait, voire quant à l'évolution du prix proposé même s'il a été proposé, concerté avec le Comité d'acquisition. Donc notre position, c'est de dire allons-y franco si c'est une acquisition, nous la délibérons, si c'est un projet, une perspective, il faut que la Commission puisse être informée de l'évolution de ce dossier, je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. M. GERARD.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président. A l'instar de la dynamique qui avait été mise en place au niveau du Campus à Verviers, on aimerait quand même bien au niveau du groupe ECOLO que lorsque l'on part dans un projet d'une telle ampleur, qu'on puisse voir la totalité du projet. On a l'impression qu'on voit arriver un peu les choses par morceau et jusqu'où va-t-on aller ? Il reste encore un terrain à acheter éventuellement, à acquérir tout près, est-il en projet, fait-il partie du projet ou pas... On en a quand même un peu l'impression mais personne n'en parle. Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir ce projet et les projets globaux lorsqu'il y en a comme ceci. Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2015

M. LE PRESIDENT. – Merci. D'autres demandes d'interventions. Il n'y en a pas. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/313 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions de marché – Internat de l'Ecole Polytechnique de Verviers – Renouvellement de châssis de fenêtres des chambrettes (du 2^{ème} et 6^{ème} étage) des façades Est et Ouest.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 14-15/313).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une remarque. J'invite le rapporteur M. Julien MESTREZ à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MESTREZ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres du Collège, chers Collègues.

Votre cinquième commission a examiné ce 8 juin 2015 le document 14-15/313 relatif au mode de passation et aux conditions de marché pour le renouvellement de châssis de fenêtres des chambrettes des façades Est et Ouest de l'internat de l'Ecole Polytechnique de Verviers.

Il est rappelé le contexte dans lequel s'inscrivent ces travaux : d'une part le programme UREBA, qui a permis d'obtenir une promesse de subsides pour le remplacement des châssis pour autant que les travaux soient réalisés avant 2015, d'autre part le programme RENOWAT, qui prévoit, pour l'internat de l'Ecole polytechnique de Verviers, l'isolation de l'enveloppe.

De sorte que les présents travaux de remplacement de châssis, subsidiés à hauteur de 50 000€, doivent être compris comme constituant une première phase, l'isolation thermique de l'enveloppe devant intervenir ultérieurement.

Votre cinquième commission s'est prononcée par 8 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2015

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/314 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « G.A.W.I. FRUITNET ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 14-15/314).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VIII. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour actualisé. Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2015, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine séance ordinaire du Conseil

provincial aura lieu le jeudi 2 juillet à 15H00.

La réunion publique est levée à 16 H 25.

X.- Huis clos

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder les points à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive dans la Salle.